

L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL : L'EXPÉRIENCE NORD AMÉRICAINE

L'engagement actionnarial, forme méconnue en France de l'investissement socialement responsable, est pratiquée, principalement en Amérique du Nord, tant par des investisseurs institutionnels que par des fonds dans le conseil d'administration desquels se trouvent des syndicalistes. Eric Loiselet est associé fondateur du cabinet Terra Nova Conseil, éditeur du site web www.sri-in-progress.com et vice-président du Forum pour l'Investissement responsable (French Social Investment Forum), membre de l'Eurosif. Il raconte ici des expériences d'engagement actionnarial.

Une des formes de l'investissement socialement responsable, en développement tant aux Etats-Unis, qu'au Canada et en Grande-Bretagne, est l'engagement actionnarial. Il s'agit tout simplement de l'exercice des droits de dialogue, de vote et de proposition habituellement conférés à un actionnaire comme moyen d'influencer le comportement du management d'une entreprise. Aux Etats-Unis, l'engagement actionnarial représente une masse de manœuvre de plus de 900 milliards de dollars^[1].

On note une tendance marquante, un nombre croissant d'investisseurs préfèrent engager un dialogue avec les directions d'entreprise pour les inciter à infléchir leurs comportements et améliorer ainsi la rentabilité à long terme.

Les types de résolutions d'actionnaires et leur origine à travers la campagne 2001

Le processus de proposition de résolution de la part des actionnaires est actionné par les particuliers et par quelques-uns des plus gros investisseurs institutionnels, tels que les fonds de pension et les fondations.

Les investisseurs ont un intérêt financier et éthique majeur à ce qu'il existe un processus sain de relations avec les actionnaires.

Traditionnellement, les analystes ont classé les résolutions d'actionnaires en deux catégories, le gouvernement d'entreprise et la responsabilité sociale d'entreprise :

- Les résolutions relatives au gouvernement d'entreprise portent sur des sujets tels que les droits des actionnaires minoritaires, les qualifications des membres du conseil d'administration, les rémunérations des dirigeants et directeurs ainsi que la composition du conseil d'administration.

- Les résolutions relatives à la responsabilité sociale d'entreprise portent sur des sujets tels que les politiques et les pratiques d'entreprise en matière de protection de l'environnement, d'hygiène et de sécurité, de discriminations, de «sweat-shops» (ateliers de sueur comme on dit au Québec) où la main-d'œuvre est exploitée et autres questions de droits de l'homme y compris droits sociaux et syndicaux.

Il arrive que les actionnaires socialement responsables rencontrent un certain succès. Les cas suivants d'ac-

tions réussies illustrent le processus par lequel les actionnaires, par le biais des résolutions, amorcent un dialogue avec les entreprises et les voies par lesquelles ces actions œuvrent de concert avec d'autres formes de soutien.

Home Depot a annoncé une politique d'achat de bois conforme à la protection de l'environnement et a déclaré supprimer, d'ici 2002, ses pratiques d'achat de trois essences dans les forêts en danger. Lors d'une assemblée générale se tenant trois mois plus tôt, 12 % des actionnaires avaient clairement fait passer le message en demandant à la société de mettre en place un tel plan d'arrêt.

Après une année de discussion avec les actionnaires au sujet de leurs résolutions, Baxter International, le leader mondial de la fabrication de produits de santé, a accepté de supprimer progressivement dans ses produits intraveineux le PVC qui, par sa fabrication et son incinération, émet de la dioxine.

R.J. Reynolds a accepté de séparer ses activités alimentaires de ses activités de production de tabac, ce que les actionnaires avaient suggéré depuis de nombreuses années.

Trillium Asset Management et la Price Foundation ont proposé conjointement une résolution qui fut retirée après que McDonald's ait accepté de mettre en œuvre une politique de non discrimination sexuelle.

Depuis 1996, les actionnaires ont demandé à General Electric de nettoyer la rivière Housatonic, dans la partie Ouest du Massachusetts, de ses particules toxiques de PCB. Un nombre de groupements d'intérêt, y compris des agences gouvernementales, a été amené à faire pression sur GE et les résolutions d'actionnaires ont été un levier pour attirer l'attention sur ces zones polluées. En

octobre 1999, GE a accepté de débrousser 150 à 250 millions de dollars pour nettoyer une partie de la rivière.

La saison 2001 nord-américaine a révélé un développement significatif de la «conscience sociale» des actionnaires. L'étude de 122 propositions^[2] révèle une progression des résultats obtenus par les propositions concernant les enjeux sociaux tels que sont l'équité dans l'accès à l'emploi, le respect des droits humains, l'environnement, l'accès aux médicaments pour les démunis et les organismes génétiquement modifiés (OGM). Parmi ces enjeux, l'environnement se distingue.

Les actionnaires et la conscience sociale

Comment expliquer cette progression de la «conscience sociale» des actionnaires ? C'est probablement la sensibilité croissante des citoyens à l'égard des problèmes sociaux liés à la mondialisation qui a porté ses fruits jusqu'à finalement convaincre plusieurs grands investisseurs institutionnels de changer leur façon de voter lors des assemblées d'actionnaires. En Amérique du Nord, lorsqu'une proposition d'actionnaire est incluse dans la circulaire d'annonce de l'assemblée générale, les actionnaires ont le devoir de se prononcer sur la question. Bien sûr, il est possible de s'abstenir, mais agir ainsi revient dans les faits à voter contre la proposition.

Combien de grandes banques ou de caisses de retraite peuvent se permettre de laisser entendre qu'elles sont contre l'application d'un code de conduite assurant le respect d'un minimum de conditions de travail ? C'est grâce, au moins en partie, à cet effet d'entraînement basé sur la crainte d'entacher leur image ou leur

réputation auprès de leurs cotisants ou clients, que les grands acteurs financiers en viennent à développer leur «conscience sociale». Alors que depuis près d'une décennie, les communautés religieuses et les fonds mutuels «éthiques» étaient pratiquement les seuls acteurs à se doter d'une politique de droits de vote progressiste au plan social, on voit maintenant de plus en plus de caisses de retraite, notamment les caisses de Californie (CalPERS) et de la Ville de New-York (NYCERS) se doter de telles politiques. La caisse de New-York qui cumule des avoirs de plus de 100 milliards US\$ est même l'auteur de plusieurs propositions en 2001 visant à l'adoption de codes de conduite sur les droits des travailleurs^[3].

Un enjeu dominant : les codes de conduite sur les conditions de travail

En 2001, l'enjeu social dominant des assemblées d'actionnaires a été la question de l'utilisation de codes de conduite visant le respect des droits humains : il représente 30 % des propositions à caractère social. Une proposition demandant à la firme américaine Wal-Mart de produire un rapport de vérification indépendant visant à démontrer que ses fournisseurs respectent les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ratifiées par la plupart des pays dans le monde a obtenu 5,25 % des votes. Au Canada, Sears Canada et la Compagnie La Baie ont fait l'objet de propositions similaires récoltant respectivement 10 % et 15 % des votes.

Les résultats plus élevés au Canada qu'aux Etats-Unis révèlent un très grand potentiel pour cette stratégie de l'engagement des actionnaires au Canada. Ceci peut s'expliquer

par le fait que la gestion des caisses de retraite au Canada est soumise à des conseils d'administration où les salariés sont davantage représentés. En effet, aux Etats-Unis, à l'exception des caisses publiques et de quelques grandes caisses multi-entreprises de grands syndicats (Teamsters, Métallos et autres), la grande majorité des caisses de retraite est gérée par la direction de l'entreprise sans aucune consultation des travailleurs. Même en milieu syndiqué, c'est souvent uniquement le niveau des cotisations et des rentes qui est soumis à la négociation, la gestion des placements étant laissée à la discrétion complète de la direction de l'entreprise.

Le FSTQ, de l'emploi québécois aux normes mondiales

Le Fonds de Solidarité des Travailleurs du Québec a rejoint la campagne d'actionnaires pour le respect des normes de l'OIT sur les conditions de travail.

Créé en 1983 par le principal syndicat québécois, la Fédération des Travailleurs du Québec^[4] (FTQ), le Fonds de Solidarité^[5] se consacrait, à l'origine, à la sauvegarde des emplois de la Belle Province. Avec les années, le Fonds de Solidarité s'est peu à peu transformé en investisseur à part entière - mais en ayant toujours en ligne de mire la création d'emplois - dans tous les secteurs d'activité. Le Fonds de Solidarité applique des grilles d'analyse sociétale à ses choix d'investissement, en se focalisant plus particulièrement sur les conditions de travail.

En mai 2001, le Fonds FTQ a déposé une proposition de résolution^[6] à l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie de la Baie d'Hudson : non contente de demander un amendement du code de conduite

aujourd'hui en vigueur dans l'entreprise, afin que celle-ci se conforme aux normes de l'OIT, la FTQ réclame la création d'un comité indépendant de vérification de leur application, mais aussi l'élaboration par le conseil d'administration d'un compte-rendu annuel sur l'état de la conformité de l'entreprise auxdites normes. La Compagnie de la Baie d'Hudson a parfaitement reçu le message qui lui était adressé et semble prête à engager un dialogue constructif avec les investisseurs socialement responsables, puisque, dès l'annonce du dépôt de la proposition de résolution de la FTQ^[7], le secrétaire général de la société annonçait que l'entreprise s'engageait à débattre lors de l'assemblée générale annuelle de l'adoption d'un code de conduite sur les conditions de travail des usines dans lesquelles sont fabriquées ses marchandises.

Pour Henri Massé, le président de la FTQ : «*Sondage après sondage, on voit que plus de 50 % des Canadiens s'intéressent aux conditions de fabrication des produits sur le marché. C'est en tant qu'investisseur que la FTQ lance cette campagne. Nos membres ont décidé que l'argent qui se trouve dans leurs caisses de retraite devait travailler pour les travailleurs et non contre eux, ici comme dans le monde*». La FTQ et les promoteurs de la campagne en faveur du respect des principes de l'OIT se positionnent non seulement en qualité d'investisseurs socialement responsables, mais également en qualité d'investisseurs financiers, soucieux de la valorisation des entreprises de leurs portefeuilles et des intérêts de leurs adhérents, puisqu'ils arguent qu'en se conformant aux normes de l'OIT, les entreprises éviteraient ainsi les éventuels boycotts de consommateurs ou les possibles poursuites de leurs salariés ou d'associations pour travail abusif

et exploitation de l'homme, autant d'actions entachant la réputation des entreprises et leur valeur à long terme.

Plus encore, la Caisse de Retraite des Pompiers de Lasalle-Verdun, dont la gestion est intégralement sous contrôle syndical, assistait à la conférence de presse au cours de laquelle la FTQ annonçait le lancement de sa campagne d'activisme actionnarial en faveur de l'adoption des normes de l'OIT, et soutient la campagne : «*Il s'agit de voir si on peut influer sur les compagnies, non pas d'abord en retirant nos investissements, mais en raison de ceux-ci, par nos voix d'actionnaires. Notre comité de retraite a voté à l'unanimité cette approche*», dit son président, Richard Bowes.

C'est là d'ailleurs que réside le fait nouveau dans le monde socialement responsable des investisseurs syndicaux canadiens : ceux-ci, dont le poids financier et économique croît régulièrement, (comme d'ailleurs aux USA), à travers leurs fonds de pension, prennent la pleine mesure des droits qu'ils possèdent en tant qu'actionnaires, et ont bien maintenant l'intention de les exercer lors des assemblées générales annuelles pour peser sur la politique des entreprises. L'interventionnisme social syndical est en marche au Québec et au Canada, et pourrait être une réponse - selon les syndicats canadiens - à l'inversion des rapports de force entre syndicats et Etats d'une part et entreprises de l'autre dans le cadre de la globalisation de l'économie : «*Il est clair qu'il va falloir utiliser beaucoup plus l'influence qu'on peut avoir à travers nos régimes de retraite. On veut maintenant que nos milliards des caisses de retraite jouent un rôle. Il s'agit de concilier le rendement et les intérêts des travailleurs. Le rapport de force du mouvement (ndlr : syndical) diminue depuis un certain temps à travers le monde.*

Les gouvernements eux-mêmes nous font part de la diminution de leur souveraineté en raison de la mondialisation. Nos milliards peuvent avoir un impact contre ces tendances, conclut le Président de la FTQ.

L'irruption de l'acteur syndical

La lente montée en puissance des organisations syndicales membres de la CISL, et particulièrement l'engagement de la Fédération Internationale des Services Publics, ouvre de nouvelles perspectives à ces actions d'influence. Pour de nombreux syndicats, en Amérique du Nord tout d'abord, mais aussi, désormais, en Europe, la question des orientations et de l'usage de l'argent que les salariés confient à des caisses de retraite, des fonds de pension, des fonds d'épargne salariale devient un enjeu concret d'ac-

tion syndicale. De plus en plus, ces organisations souhaitent veiller à ce que «l'argent des salariés» ne desserve pas leurs intérêts et plus globalement, les intérêts à long terme de la planète. L'objectif est aussi de réintroduire du lien social et le lien inter-générationnel («prendre en compte les intérêts des générations futures» dans la gestion des régimes complémentaires de retraite fondés sur la capitalisation). L'exploration pragmatique de ces nouveaux leviers d'action syndicale est la voie la plus solide et la plus crédible d'une irruption du contrôle citoyen dans la sphère de la finance. Parmi les formes concrètes d'intervention, l'engagement actionnarial est privilégié : il s'appuie sur le dialogue avec les entreprises sans occulter la question du rapport de force.

ERIC LOISELET

[1] Voir le rapport 2001 des tendances de l'ISR aux Etats-Unis : <http://www.socialinvest.org/areas/research/trends/2001-Trends.htm> et la traduction française en téléchargement.

[2] Source : Etude effectuée par le Groupe Investissement Responsable à Montréal : <http://www.investissementresponsable.com/>

[3] Voir aussi l'analyse de l'IRRC sur la campagne 2001 d'assemblées d'actionnaires : <http://www.sri-in-progress.com/article.mpl?id=232&version=fr> .

[4] sur la FTQ : <http://www.ftq.qc.ca>

[5] Sur le Fonds de Solidarité de la FTQ : <http://www.fondstq.com> et sur l'originalité du Fonds de Solidarité : <http://www.globalaging.org/pension/world/quebec.htm>

[6] Sur les résolutions OIT du Fonds : <http://www.investissementresponsable.com/articles/709301145.asp>

[7] Sur les discussions de FTQ avec Compagnie de la Baie d'Hudson : <http://www.ftq.qc.ca/html/archivesdescommuniques.shtml>